



3 place François Mitterrand
16340 L'ISLE D'ESPAGNAC
05 45 38 61 83
contact@fcl.asso.fr
www.fcl.asso.fr

N° Siret: 78121327700028
Code APE: 9499Z

L'Isle d'Espagnac le 1 septembre 2020

Objet: Protocole sanitaire COVID-19
Activités GUITARE, PIANO et ATELIER MUSICAL.

Fiche destinée à:

- Responsables de l'association FCL
- Responsables des activités
- Animateurs des activités
- Adhérents de ces activités
- Municipalité de L'Isle d'Espagnac

Fonctionnement des activités:

Dans ce contexte sanitaire et en fonction des connaissances que nous avons à ce jour, nous préconisons les règles suivantes:

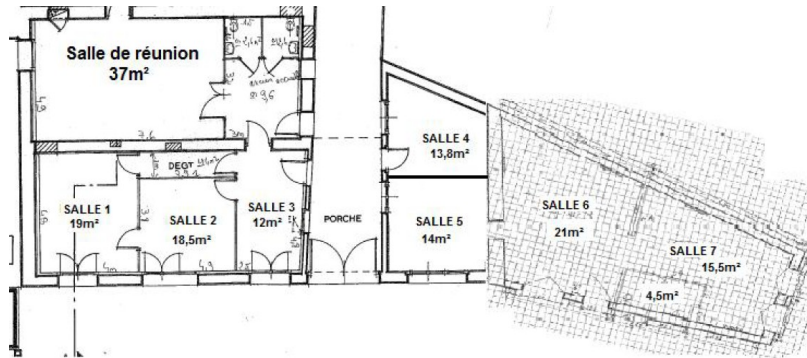
- **Une désinfection des locaux utilisés dans la journée doit être assurée.**
Salles d'activités et toilettes.
=> Responsabilité FCL
- **Une aération naturelle sera effectuée dans les salles d'activités**
régulièrement entre chaque séance.
=> Responsabilité Animateur
- **Circulation des personnes**
Entrée et sortie des adhérents par la porte de la salle donnant directement sur l'extérieur.
L'adhérent ne rentre pas dans la salle avant d'y avoir été invité par l'animateur.
=> Responsabilité Animateur et Adhérents
- **Le port du masque**
Le port du masque est imposé pour tous durant toute l'activité.
=> Responsabilité Animateur et adhérent
- **Vêtements et sacs.**
Chaque adhérent doit venir avec un minimum d'affaires personnelles.
=> Responsabilité Adhérent
- **Gel hydro alcoolique**
Du gel hydro alcoolique doit être utilisé par toute personne entrant dans les locaux.
=> Responsabilité application : Animateur et adhérent
- **Refus d'accueil:** L'animateur d'activité peut, sans justificatif, refuser l'accès de sa salle à toute personne présentant des risques sanitaires.
=> Responsabilité Animateur



- **Nombre de personnes par salle:**

Le nombre de personnes est limité en fonction de la surface de la salle:

- Guitare – Salle 1 – 19 m² soit 4 personnes maximum
- Piano et Atelier musical – Salle 2 – 18,5 m² soit 4 personnes maximum
- Piano – Salle 5 – 14 m² soit 3 personnes maximum



=> Responsabilité application Animateur

Critères spécifiques à l'activité Musique

- Pupitre, piano, claviers, batterie: Nettoyage après chaque élève, avec une lingette désinfectante.
- Guitare: Il est impossible de désinfecter des instruments à cordes. Ils sont personnels. Les plus jeunes enfants ont besoin de la proximité physique des enseignants pour effectuer l'accord. Les masques sont de rigueur. Nettoyage des mains systématique avant et après le cours pour l'élève et l'animateur.

=> Responsabilité application Animateur et adhérent

Suivi des personnes présentes

- A chaque séance d'activité de groupe, l'animateur doit établir une liste des personnes présentes.

=> Responsabilité Animateur

Conditions de participation à l'activité

Les activités proposées ne sont en aucun cas obligatoires. Chacun est libre de sa décision d'y participer en raison d'une éventuelle vulnérabilité.

Attention : Tout manquement au respect de ces consignes pourrait conduire à l'interdiction d'utilisation des locaux municipaux.

Chaque adhérent doit accepter et signer un exemplaire de ce protocole.

Le président du FCL
Jean Michel DEROIN

Nom et Signature de l'adhérent

